



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 14860

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement de l'histoire-géographie en premières et terminales scientifiques pour la rentrée 2014. Selon l'association des professeurs d'histoire et de géographie, les deux heures consacrées à leurs disciplines lors des deux dernières années de lycée, spécialisées dans les matières scientifiques ne seraient pas en adéquation avec les besoins des élèves pour leur compréhension de la réalité contemporaine et du monde dans lequel ces jeunes évoluent. Ils souhaiteraient que deux heures trente en premières et en terminales scientifiques soient consacrées à ces matières. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14860

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 33

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1894